

DROIT CIVIL DE LA FAMILLE

Atelier liquidatif n°4: le règlement des successions atypiques

Organisé uniquement dans les locaux du CRIDON LYON 20 pers. max.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Les réformes en droit des successions (2001 et 2006) ont vu la création de nouveaux droits de retour légaux: celui des frères et sœurs puis celui des pères et mère suite à la disparition de leur réserve. Parallèlement, la représentation du renonçant qui est aujourd'hui admise peut entraîner des difficultés liquidatives qu'il faut parfois anticiper.
- À côté de cela, des règles liquidatives particulières sont à appliquer aux successions en présence d'une personne ayant été adoptée en la forme simple.
- Cet atelier a pour but de développer les mécanismes liquidatifs applicables à ces successions que l'on pourrait qualifier d'atypiques.



MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Cas pratiques



SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Plan détaillé
- PowerPoint
- Cas pratiques



FORMATEURS

Danièle MORELLO
et Sébastien RICHARD
Juristes consultants du CRIDON LYON



DURÉE

7h ou 3h30

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

MODALITÉ DE SUIVI

remise d'une attestation de fin de formation



PUBLICS

Notaires - Clercs

PRÉ-REQUIS

Confirmé



PLUS-VALUE

Maîtriser les règles
particulières
à certaines
successions



CRIDON LYON

Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1 LES SUCCESSIONS EN PRÉSENCE D'UN DROIT DE RETOUR LÉGAL

2h30

- Le droit de retour des pères et mères
- Le droit de retour des frères et sœurs ou de leurs descendants
- Le droit de retour en matière d'adoption simple

2 LES SUCCESSIONS EN PRÉSENCE D'UN RENONÇANT

2h30

- Les conséquences successorales de la représentation du renonçant
- La liquidation de la succession
- Anticiper lors des libéralités

3 LA SUCCESSION ET L'ADOPTION SIMPLE

2h

- La succession de l'adopté simple
- La succession en présence d'un adopté simple